

Séance du 25 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-cinq novembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique ordinaire sous la Présidence de Maurice Deschamps, Maire.

Présents : Mrs Chades, Claisse, Conduché, Deschamps, Desfarges, et Mmes Chiron, Kahane, Klisz, Puravet

Excusés : Mrs Pesson et Pernet

Nombre de conseillers :

21/11/2022

En exercice : 11

Présents : 9

Date de convocation :

Date d'affichage : 21/11/2022

Délibération n°20221125_048

Objet : Transfert de la compétence optionnelle « assainissement collectif » au SIVOM de Sioule et Bouble - *complète la délibération n°20220610_035 du 10 juin 2022*

Considérant la délibération n°20220610_035 du 10 juin 2022 approuvant le transfert de la compétence assainissement collectif au SIVOM Sioule et Bouble,

Vu la nécessité de la compléter,

Le Conseil Municipal autorise le Maire, à l'unanimité :

- à prendre toute décision et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération, et notamment à transmettre la présente délibération au SIVOM

- à signer tous les actes suivants :

> procès-verbal de l'état des lieux des dispositifs d'assainissement collectif de la commune,

> procès verbal de mise à disposition de biens meubles et immeubles utilisés pour l'exercice de la compétence d'assainissement collectif transféré de la commune au SIVOM,

> convention de la gestion de services pour l'entretien des espaces verts au sein des équipements relevant de la compétence assainissement collectif et, le cas échéant, pour une contribution provisoire à l'exploitation

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Maurice Deschamps

